

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Energiepolitik, Finanzmarkt
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Volksinitiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Beer, Urs
Benteli, Marianne
Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Bieri, Niklaus
Bühlmann, Marc
Canetg, Fabio
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Gilg, Peter
Holenstein, Katrin
Mach, André
Müller, Eva
Satineau, Maurice
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Beer, Urs; Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Bühlmann, Marc; Canetg, Fabio; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Gilg, Peter; Holenstein, Katrin; Mach, André; Müller, Eva; Satineau, Maurice; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energiepolitik, Finanzmarkt, Volksinitiative, 1967 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Geld, Wahrung und Kredit	3
Borsen	3
ffentliche Finanzen	4
Indirekte Steuern	4
Infrastruktur und Lebensraum	4
Energie	4
Energiepolitik	4
Kernenergie	12
Alternativenergien	13
Umweltschutz	13
Gewasserschutz	13
Klimapolitik	14
Sozialpolitik	15
Sozialversicherungen	15
Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)	15
<hr/>	
Parteien, Verbande und Interessengruppen	16
Parteien	16
Grosse Parteien	16
Linke und kologische Parteien	16

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
SNB	Schweizerische Nationalbank
BIP	Bruttoinlandsprodukt
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
SAK	Schweizerische Ausgleichskasse
MEM	Maschinen-, Elektro- und Metallindustrie
SVVK	Schweizer Verein für verantwortungsbewusste Kapitalanlagen

ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
BNS	Banque nationale suisse
PIB	Produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
USS	Union syndicale suisse
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
USAM	Union suisse des arts et métiers
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
CSC	Caisse suisse de compensation
MEM	Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux
ASIR	Association suisse pour des investissements responsables

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil fédéral recommande au Parlement de rejeter l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»**. Cette initiative a pour objectif d'interdire le financement des producteurs de matériel de guerre. Elle prévoit notamment d'interdire à la BNS, aux fondations et aux institutions de prévoyance publique et professionnelle d'investir dans des entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre. Le Conseil fédéral propose le rejet de l'initiative pour plusieurs raisons. Premièrement, il relativise l'impact réel d'une telle initiative. Pour être précis, il estime que le rôle de la Suisse sur ce marché est minime, et qu'une interdiction à l'échelle nationale n'aurait que très peu d'impact sur un marché international. Deuxièmement, il remet en question la mise en œuvre d'une telle initiative. Il pointe notamment du doigt la charge administrative supplémentaire considérable pour les démarches de vérification des «5%» du chiffre d'affaires. Troisièmement, il met en évidence les risques pour la place financière helvétique et pour l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. L'initiative réduirait, en effet, les possibilités d'investissements. Quatrièmement, le Conseil fédéral rappelle l'indépendance de la Banque nationale suisse (BNS), et le risque de création d'un précédent avec le marché du matériel de guerre, qui pourrait ensuite être appliqué à d'autres marchés, comme le tabac ou les denrées alimentaires.¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative populaire **Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre** a pour objectif d'interdire à la Banque nationale suisse (BNS), aux fondations, et aux institutions de prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle, d'investir dans des entreprises productrices de matériel de guerre. Pour être précis, l'initiative définit les producteurs de matériel de guerre comme toutes les entreprises qui tirent 5 pour cent ou plus de leur chiffre d'affaire de la production de matériel de guerre. Ce seuil classe, par exemple, Ruag, Airbus ou Boeing dans cette catégorie.

Le Conseil fédéral a préconisé le rejet de l'initiative populaire. Bien qu'il rejoigne les préoccupations des initiants, il considère que l'initiative n'atteindrait pas son objectif premier et nuirait à la place économique helvétique. D'abord, il a rappelé qu'un débat sur la production de matériel de guerre n'a de légitimité qu'à l'échelle internationale. Or, ni les Nations Unies (ONU), ni aucune autre institution internationale n'a ouvert, pour le moment, ce débat. Ensuite, il a précisé les risques de surcharge administrative et de réduction de la diversification des portefeuilles. En outre, il a pointé du doigt l'entrave à l'indépendance de la BNS et le risque de création d'un précédent qui s'appliquerait ensuite, potentiellement, à des sujets comme le tabac ou le charbon. Finalement, il a mentionné les conséquences pour les nombreuses PME helvétiques de l'industrie MEM qui s'inscrivent comme un maillon de la chaîne de production d'armement.

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 12.03.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **Conseil national a rejoint les recommandations du Conseil fédéral et rejeté l'initiative populaire du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) sur le financement des producteurs de matériel de guerre**. Les débats en chambre ont pris la forme d'un clivage traditionnel gauche-droite. Au final, l'initiative populaire a été rejetée par 120 voix contre 71 et 2 abstentions. Les voix de l'UDC, du PLR, du PVL et du groupe du centre ont rejeté en bloc l'initiative. De plus, un contre-projet initié par la gauche et soutenu, cette fois, par le PVL a également été rejeté. La commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-CN) recommandait également le rejet de l'initiative par 17 voix contre 8. La majorité a estimé ainsi que l'initiative était non seulement irréalisable, mais que son impact potentiel serait minime. A l'opposé, une minorité a relevé la dimension éthique qu'entraîne des investissements dans du matériel de guerre. Lors des discussions, le conseiller fédéral Parmelin a pointé du doigt l'impact réel de l'initiative populaire sur un marché où la Suisse joue un rôle infime, a rappelé l'indépendance de la Banque nationale suisse (BNS) et mentionné l'impact économique pour certaines PME. Puis, la droite a appuyé cette argumentation en insistant sur les

risques économiques pour la place industrielle et financière helvétique. A l'opposé, la gauche a mis en avant l'image et la crédibilité de la Suisse, considéré que les Helvètes avaient leur mot à dire sur l'utilisation de leurs retraites par les caisses de pension et qu'il était incohérent que la BNS investisse dans des producteurs de matériel de guerre alors que la Suisse prônait la paix. Au final, l'argument économique avancé par la droite et le Conseil fédéral a été décisif.²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

A l'identique de la chambre du peuple, la **chambre des cantons a rejeté l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre»**. Les sénatrices et sénateurs ont rejeté l'initiative par 32 voix contre 13. Ils ont également refusé un contre-projet indirect par 31 voix contre 14. Le Conseil des Etats a ainsi suivi les recommandations de sa Commission de de la politique de sécurité (CPS-CE) qui préconisait de rejeter l'initiative par 10 voix contre 1 et 2 abstentions. La CPS-CE a notamment souligné le risque d'affaiblissement pour l'économie helvétique, les risques pour la prévoyance professionnelle et l'importance de l'autonomie de la Banque nationale suisse (BNS). Au final, seul le camp rose-vert a soutenu l'initiative populaire.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'**initiative populaire** du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a pour objectif d'interdire le **financement de matériel de guerre** par la Banque nationale (BNS), les caisses de pension helvétiques, les assurances et les banques en Suisse. En ligne avec la recommandation du Conseil fédéral, les deux chambres ont rejeté l'initiative populaire.

Le texte a été écarté par la chambre des cantons par 32 voix contre 13, et par la chambre du peuple par 125 voix contre 72. L'initiative sera donc **soumise au peuple en votation**.⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.11.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans les urnes, l'**initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a été rejetée par 57.5 pourcent de la population helvétique** et par 17 5/2 cantons. L'initiative avait été lancée par le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) et les Jeunes Verts. Le comité d'initiative a mis en avant l'argument éthique, et refusé l'argument économique citant en exemple des acteurs financiers ayant déjà renoncé aux investissements dans des entreprises d'armement. A l'inverse, le Conseil fédéral et le Parlement ont préconisé un rejet de l'initiative. Ils estimaient que l'initiative prêterait la place économique et financière helvétique, et que l'interdiction de financement en vigueur était suffisante. Si les arguments étaient clairement entérinés, la campagne sur cette initiative populaire a été relativement éclipsée par la campagne sur l'initiative sur les multinationales responsables. Le débat n'a donc jamais occupé le haut de l'affiche. Au final, à 11 années d'écart, mais exactement à la même date, l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a connu le même sort que l'initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre», rejetée par 68.2 pourcent de la population helvétique en novembre 2009.

Pour être précis, cette initiative populaire visait l'interdiction à la Banque nationale suisse (BNS), aux fondations, ainsi qu'aux institutions de la prévoyance publique et de la prévoyance professionnelle d'investir dans des producteurs de matériel de guerre. D'abord, l'initiative définissait les producteurs de matériel de guerre comme toutes les entreprises dont plus de 5 pourcent de leur chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre. Ensuite, l'initiative englobait l'ensemble des activités financières telles que l'octroi d'un crédit, d'un prêt, d'une donation, ou l'acquisition de titres ou de parts de produits financiers.

Au Parlement, l'initiative n'a été soutenue que par le camp rose-vert qui a néanmoins plaidé en vain. Les arguments éthiques, de crédibilité de la Suisse et de transparence sur les placements des caisses de pension n'ont pas été entendus par la majorité du Parlement. Le PLR, l'UDC, le PDC, le PBD et les Vert'libéraux y ont opposé le risque d'affaiblissement économique, d'affaiblissement de la prévoyance professionnelle et l'autonomie de la BNS. La majorité des parlementaires, ainsi que le Conseil fédéral, a donc estimé que l'impact «minim» de l'initiative sur la paix dans le monde ne contrebalançait pas l'impact «réel» sur l'économie helvétique. Le Conseil national a refusé l'initiative populaire par 125 voix contre 72. Le Conseil des Etats l'a refusé par 32 voix contre 13.

Comme indiqué préalablement, la campagne sur l'initiative «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» a peine à s'imposer sur l'agenda politique helvétique. Cette difficulté est probablement à mettre à la charge de l'initiative sur les multinationales responsables et du Covid-19 qui ont monopolisé l'attention des médias helvétiques. Durant la campagne, seulement 2 pourcent des articles de presse ont traité de l'initiative. Du côté des annonces publicitaires, uniquement 158 annonces ont été comptabilisées dans la presse recensée par Année Politique Suisse. En comparaison avec l'ensemble des votations depuis 2013, le nombre d'annonces sur l'initiative populaire sur le financement de matériel de guerre est inférieur à la moyenne (environ 250 par votation), mais se situe exactement à la médiane. La forte majorité des annonces publicitaires est à mettre au crédit des opposants à l'initiative (128 annonces).

Dans l'ensemble, le soutien à l'initiative populaire s'est érodé au fil de la campagne. Alors que l'institut gfs.bern annonçait un soutien à 54 pourcent à la fin octobre, l'initiative a finalement été largement rejetée par 57.5 pourcent de la population helvétique. Les arguments éthiques, qui pesaient en début de campagne, ont été balayés par les arguments économiques promulgués par les opposant-e-s. Néanmoins, le GSsA a estimé que le débat sur l'initiative populaire avait permis une moralisation des investissements suisses. Il a cité en exemple les caisses de pensions publiques comme Publica, LaPoste, CFF, Zürich, Bâle-Campagne, les organismes privés comme Migros et Mobilière, et la SUVA qui ont rejoint l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

La thématique de l'exportation d'armements va continuer d'occuper l'agenda politique. En effet, une initiative populaire contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile (initiative correctrice) veut retirer au Conseil fédéral la décision d'exportation d'armes vers des pays en proie à une guerre civile. Le Conseil fédéral planche sur un contre-projet indirect.

Votation du 29 novembre 2020

Participation: 46.93%

Oui: 1'081'731 (42.55%) / Cantons: 3 1/2

Non: 1'460'755 (57.45%) / Cantons: 17 5/2

Consignes de vote:

- Oui: PS, Verts, PEV, USS, GSsA

- Non: PDC, UDC, PLR, PVL, PBD, UDF, EconomieSuisse, Union Patronale Suisse, USAM, ASIP, ASA⁵

Geld, Wahrung und Kredit

Borsen

Eine Gruppe aus Jungsozialisten und verschiedenen Hilfswerken reichte am 24.3.14 die **Volksinitiative „Keine Spekulation mit Nahrungsmitteln“** bei der Bundeskanzlei ein. Das Begehren fordert ein Verbot von direkten und indirekten Anlagen in Finanzinstrumente, die sich auf Nahrungsmittel und Agrarrohstoffe beziehen. Ausnahmen waren einzig fur Produzenten und Handler vorgesehen. Die Initiative wurde von 115'942 Burgerinnen und Burgern unterzeichnet. Bis zum Jahresende 2014 war die entsprechende Botschaft des Bundesrats noch ausstehend.⁶

Öffentliche Finanzen

Indirekte Steuern

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.12.1997
EVA MÜLLER

Die **Initiative** der Grünen «Für eine gesicherte AHV – **Energie statt Arbeit besteuern**» lehnte der Bundesrat ohne Gegenvorschlag ab. Er bezeichnete die Stossrichtung zwar als richtig, der wachsende Finanzierungsbedarf der Sozialwerke verbiete es aber, den Ertrag einer Energiesteuer für eine Reduktion der Lohnprozente zu verwenden. Dafür versprach der Bundesrat, die Grundlagen für eine Steuerreform rascher als bisher vorgesehen, nämlich noch 1998 zu erarbeiten, damit das Parlament die Beratung wie vom Nationalrat gewünscht nach der Jahrhundertwende aufnehmen könne. Die Grünen warfen der Landesregierung "Etikettenschwindel" vor und kritisierten, ihr gehe es nur um die Beschaffung neuer Staatsfinanzen.

Diese Initiative ist der eine Teil der Tandeminitiative, deren anderer Teil ein flexibles Rentenalter ab 62 fordert. Mit einer Abgabe auf nicht erneuerbare Energien und auf Strom soll die Herabsetzung des Rentenalters finanziert sowie die weitgehende Ablösung der Lohnprozente erreicht werden, die den Faktor Arbeit heute übermässig belasten. Die Energiesteuer könnte gemäss den Initianten innert 30 Jahren CHF 20 Mrd. pro Jahr für die Sozialversicherungen einbringen, gleichzeitig könnte so der Energiekonsum um fast die Hälfte gesenkt werden.⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.05.1998
URS BEER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament, die **Volksinitiative der GP „Für eine gesicherte AHV – Energie statt Arbeit besteuern“** Volk und Ständen mit der **Empfehlung auf Verwerfung und ohne Gegenentwurf** zur Abstimmung zu unterbreiten. Er begrüßte zwar grundsätzlich sowohl die Stossrichtung einer mittel- bis längerfristigen steuerlichen Belastung der Energie als auch die wirtschafts- und beschäftigungspolitischen Impulse einer solchen Kursänderung, aus finanzpolitischen Gründen und wegen der geforderten Senkung der Sozialversicherungsbeiträge stimmte er dem Vorschlag jedoch nicht zu. Als Alternative stellte er eine Botschaft zur ökologischen Steuerreform bis spätestens 2001 in Aussicht.⁸

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.02.1983
MAURICE SATINEAU

Mis en chantier en 1980, le **nouvel article 24 octies de la Constitution** devait donner une large compétence aux autorités fédérales en matière de politique énergétique en prévoyant des directives concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, des prescriptions-cadres destinées à inciter l'action cantonale en la matière et le développement de la recherche. Acceptée par le peuple au mois de février, mais n'ayant obtenu une majorité favorable que dans 11 cantons, cette disposition a finalement connu l'échec au terme d'une campagne animée.

Votation du 27 février 1983

Participation: 32.38%
Oui: 649'485 voix (50.9%) / Cantons: 11
Non: 626'047 voix (49.1%) / Cantons: 9 6/2

Mots d'ordre:

- Oui: PRD (8*), PDC (2*), UDC (2*), PLS (2*), PEV, DS, UPS, USP, USS, FSE
- Non: AdI, JS, PSA, MRS, USAM
- Liberté de vote: PS (16*), PST (3*),

* Recommandations différentes des partis cantonaux.

Le DFTCE estima qu'un tel article était nécessaire en raison de l'accroissement prévisible de la consommation nationale d'ici la fin du siècle et des incertitudes pesant sur l'évolution du marché des produits pétroliers. De plus, le DFTCE entendait ainsi combattre l'initiative pendante «pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» qui prévoit notamment l'instauration

d'un impôt sur l'énergie. A l'opposé, les milieux économiques et patronaux ont relevé que les directives prévues par la conception globale de l'énergie (CGE) ne nécessitaient pas un tel aménagement de la Constitution, compte tenu du bon fonctionnement du marché de l'énergie et de l'existence, en cas de crise, de la loi fédérale sur l'approvisionnement. Ces mêmes adversaires ont également souligné que le texte proposé allait à l'encontre de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en centralisant fortement une compétence au niveau fédéral. Pour leur part, les POCH, la Fondation suisse pour l'énergie et de nombreux mouvements écologiques ont repoussé les mesures arrêtées en les jugeant trop peu contraignantes et particulièrement favorables à la promotion de l'énergie nucléaire.⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.09.1993
ANDRÉ MACH

Un comité d'initiative réunissant près de 180 personnalités de divers horizons politiques, dont 32 parlementaires nationaux de tous les principaux partis, a **lancé deux initiatives populaires visant à compléter le programme Energie 2000**; la première de celles-ci, intitulée «Energie et environnement», a pour but de stabiliser, puis réduire la consommation d'énergie non-renouvelable. Pour y parvenir, le texte prévoit d'introduire une taxe d'incitation sur la consommation de tous les agents énergétiques non-renouvelables et sur les installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. L'initiative prévoit de redistribuer intégralement les recettes de la taxe aux personnes physiques et aux entreprises. Il est également prévu d'édicter des réglementations spéciales en faveur des entreprises fortement consommatrices d'énergie.¹⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.08.1995
LIONEL EPERON

Lancées en 1993 par un comité d'initiative réunissant près de 180 personnalités de divers horizons politiques (parmi lesquelles figurent une trentaine de parlementaires nationaux), **les initiatives populaires intitulées «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire»**, qui visent à compléter le programme Energie 2000, ont toutes deux abouti avec respectivement 109'829 et 114'824 signatures valables. La première prévoit l'introduction d'une taxe incitative sur la consommation de tous les agents énergétiques non-renouvelables ainsi que sur les installations hydro-électriques d'une puissance supérieure à un mégawatt. Conformément au principe de neutralité budgétaire, l'ensemble des recettes ainsi dégagées serait redistribué aux particuliers et aux entreprises peu consommateurs d'énergie. Prévoyant de prélever une redevance d'un dixième, puis progressivement d'un demi centime en l'espace de cinq ans sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé, la seconde initiative vise, pour sa part, à promouvoir la construction d'installations solaires en y affectant la moitié au moins des recettes ainsi dégagées. Aux dires des initiateurs, entre CHF 100 et 500 millions par année pourraient être obtenus par ce biais.¹¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.04.1997
LIONEL EPERON

En mars, **le Conseil fédéral a transmis aux Chambres son message relatif aux initiatives populaires «Energie et environnement» et «Pour l'introduction d'un centime solaire»**. Dans son appréciation de ces deux textes, le gouvernement a reconnu que ceux-ci contribueraient très largement à une utilisation rationnelle de l'énergie et à un emploi accru d'agents renouvelables, atténuant par là-même les problèmes d'atteinte à l'environnement ainsi que les risques de pénurie d'énergie. Le gouvernement a néanmoins émis de sérieuses réserves concernant la rigidité des objectifs et des délais impartis ainsi que l'affectation contraignante des subventions. Mais c'est surtout l'examen de l'impact potentiel des deux initiatives sur le système économique helvétique qui a conduit le gouvernement à en **préconiser le rejet, sans contre-projet**: De l'avis du Conseil fédéral, les mesures avancées par les initiateurs provoqueraient en effet des coûts d'adaptation non négligeables pour certaines branches économiques et risqueraient – en l'absence d'une harmonisation internationale en la matière – de diminuer un peu plus l'attrait de la Suisse en tant que lieu d'implantation d'industries. Par ailleurs, le gouvernement a estimé que les redevances et subventions d'incitation proposées par les deux initiatives contreviendraient à l'objectif de politique financière adopté en 1996 aux termes duquel il convient de s'abstenir de prélever de nouveaux impôts, à l'exception de ceux destinés au financement des grands projets ferroviaires et de l'AVS/AI.

Malgré le rejet de ces initiatives, le Conseil fédéral a cependant déclaré vouloir améliorer les rendements de toutes les énergies et promouvoir l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables. A cette fin, il a recommandé aux Chambres d'adopter les lois sur l'énergie et sur la réduction des émissions de CO₂ – véritable contre-projet indirect à l'initiative «Energie et environnement» – ainsi que d'approuver l'extension du

programme Energie 2000 qui surviendra au tournant du siècle.¹²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.05.1998
LAURE DUPRAZ

En mai, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres son message relatif à l'initiative populaire des Verts «Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail!», déposée en 1996. Il a approuvé l'idée d'imposer davantage l'énergie à moyen et à long terme, mais a estimé l'initiative inacceptable du point de vue de la politique budgétaire. Le gouvernement a jugé inopportun d'abaisser l'âge de la retraite en taxant l'énergie, car cela entraînerait une augmentation des coûts des assurances sociales, ce qui aggraverait leurs problèmes de financement. Néanmoins, il a estimé que les effets économiques d'une taxe sur l'énergie introduite progressivement seraient supportables pour l'économie. A long terme, il a même supposé que l'initiative populaire aurait une influence positive sur la croissance économique et sur l'emploi. Toutefois, le constat global restant négatif, **le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative populaire sans contre-projet.**¹³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.11.1999
LAURE DUPRAZ

Le comité de l'initiative «solaire» a décidé de maintenir son initiative, jugeant le contre-projet du parlement insuffisant. Le comité de l'initiative «énergie et environnement» a demandé au Conseil fédéral de lui accorder un délai de réflexion supplémentaire pour décider de l'éventualité d'un retrait. Les initiants ont souhaité réétudier la situation au début 2000, aux vues des nouvelles connaissances dans le domaine.

Ici vous trouverez l'article sur la votation.¹⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.04.2000
PHILIPPE BERCLAZ

En mars 1995, les Verts avaient déposé deux initiatives populaires; la première "Pour l'introduction d'un centime solaire" (initiative solaire) et la seconde "Energie et environnement". Le parlement avait décidé en 1999 de leur répondre avec deux contre-projets. Alors que l'initiative solaire avait été maintenue, les protagonistes de la seconde initiative s'étaient donnés le premier trimestre 2000 comme délai de réflexion. La décision de **retirer leur initiative populaire « Energie et environnement »** a été annoncée en mars. Les raisons étaient qu'ils se satisfaisaient du contre-projet direct proposé par les Chambres et qu'ils espéraient favoriser l'autre initiative qu'ils avaient également lancé.¹⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Lancée en 1994 par les Verts, l'**initiative "Pour garantir l'AVS, taxer l'énergie et non le travail"** visait à diminuer la consommation énergétique et à transférer la fiscalité du travail vers l'énergie afin de diminuer les charges sociales. Elle jetait à nouveau, suite au rejet des taxes énergétiques en septembre de l'année précédente, les bases d'une refonte écologique du système fiscal. L'initiative avait été déposée en "tandem" avec celle "Pour une retraite à la carte dès 62 ans". Celles-ci constituaient une réaction au relèvement de la retraite des femmes à 64 ans. Prévue à ses débuts pour financer l'âge de la retraite, la priorité de l'initiative "Pour garantir l'AVS, taxer l'énergie et non le travail" devenait caduque compte tenu du refus populaire à l'initiative "Pour une retraite à la carte dès 62 ans". Toutefois, grâce à la liberté que laissait le libellé de l'article constitutionnel – assurer le financement partiel ou total des assurances sociales –, les Verts ont précisé que les produits de la taxe pouvaient servir d'autres affectations comme par exemple la réduction des primes de l'assurance maladie. En cas d'acceptation, le texte sollicitait le parlement pour qu'il précise à quelles assurances sociales le produit de la taxe devait être destiné. La taxation porterait sur les énergies fossiles (pétrole, carburants, gaz, charbon, uranium), mais aussi sur l'énergie produite par les centrales hydrauliques dont la capacité dépasse un mégawatt. L'initiative ne fixait pas le montant de la taxe, mais précisait qu'il devait augmenter progressivement et de manière prévisible, afin que les entreprises puissent s'y adapter. Le seul parti gouvernemental à soutenir cette initiative a été le Parti socialiste.

A cette nouvelle proposition de taxation, les opposants à l'initiative, à savoir les trois partis gouvernementaux, faisaient remarquer que le souverain suisse avait, 14 mois auparavant, rejeté la taxe d'incitation, l'initiative solaire et son contre-projet. Selon eux, si le principe de réforme restait valable, l'initiative aurait dû être retirée. Ceci d'autant plus qu'à leurs yeux, elle était contradictoire : si la taxe remplit un de ses deux objectifs – réduire la consommation d'énergie en la renchérissant – son produit

diminuera et par conséquent, pour qu'elle puisse continuer à financer les assurances sociales (qui tendent à croître), il faudra constamment augmenter son taux. Le Conseil fédéral et le parlement partageaient l'objectif de forger une fiscalité verte pour remplacer le régime qui arriverait à échéance en 2006, mais pas dans les termes de l'initiative qu'ils considéraient comme vidée de son sens suite à l'échec le 26 novembre 2000 de l'initiative "Pour une retraite à la carte". C'est par 119 voix contre 65 au National et par 36 voix sans opposition aux Etats que le parlement recommandait le rejet. Toujours au sujet de la question de la réforme fiscale écologique, le Conseil fédéral a promis de rendre un rapport pour fin 2003, dans lequel la question d'une éventuelle introduction de la taxe sur le CO2 serait évoquée.

Le refus très net à 77,1% confirmait le vote de septembre 2000 et l'opposition des votants à toute nouveauté sur le plan de la politique énergétique. L'analyse Vox de la votation, menée sur une base d'enquêtes représentatives, a relevé que les marqueurs sociaux (l'âge, la position sociale ainsi que le revenu familial) n'ont eu aucune influence. A l'identique, aucune différence régionale n'a pu être constatée : ni entre la Suisse alémanique et romande, ni entre les régions de montagne et de plaine. L'analyse montrait aussi que de nombreux votants avaient une mauvaise connaissance du sujet (rapport à l'AVS). La perception s'est dès lors rétrécie à la seule problématique des aspects financiers et des charges fiscales, entraînant par voie de conséquence une réaction de défense contre de nouveaux impôts et un renchérissement de l'énergie.

Votation du 2 décembre 2001

Participation : 37,8%
Oui: 397'747(22,9%) / 0 canton
Non: 1'342'001(77,1%) / 20 6/2 cantons

- Oui: PS, Verts, PEP; CSC, USS.
- Non: PDC, PRD, UDC, PL, PdT, PdL, DS, UDF, Lega; Economiesuisse, USAM. ¹⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Les deux mois précédant la votation ont été marqués par une vive lutte entre partisans et opposants aux initiatives anti-nucléaires. Le texte de l'initiative « **Sortir du nucléaire** » exigeait la mise hors service des centrales de Mühleberg (BE) et de Beznau 1 et 2 (AG) deux ans après l'acceptation de l'initiative, celles de Gösgen (SO) et Leibstadt (AG) en 2008 et 2014. L'exportation de matériel pour retraitement serait bannie, sauf pour les contrats internationaux en cours. L'initiative voulait fixer des conditions au recours à des énergies non nucléaires, limiter le recours aux énergies fossiles, encourager les droits de codécision des collectivités lors du stockage de déchets et imposer le partage des frais d'exploitation et de désaffectation des centrales. L'initiative « **Moratoire-plus** » réduisait la durée de vie d'une centrale à 40 ans. Toute prolongation de dix ans serait soumise au référendum facultatif. Elle aurait suspendu pendant dix ans toute nouvelle installation de production nucléaire et aucune augmentation de puissance ne serait tolérée. Un régime d'exemption serait accordé aux réacteurs servant à la médecine.

Les **initiatifs** considéraient que le danger et les problèmes liés à l'énergie nucléaire n'étaient plus tolérables. Ils mettaient également l'accent sur les mesures d'économie réalisables et les **possibilités de remplacer le nucléaire** par les énergies renouvelables. Le PS, les Verts, le PEV et les DS, ainsi que l'USS ont apporté leur soutien aux deux initiatives antinucléaires.

Le Conseil fédéral a opposé un contre-projet indirect aux initiatives. Si Moritz Leuenberger rejetait l'initiative « Sortir du nucléaire », il éprouvait de la sympathie envers « Moratoire-plus ». Toutefois, le ministre a émis des doutes quant à la possibilité de trouver un consensus au parlement et dans le peuple. Il a également dénoncé les coûts engendrés par les alternatives proposées. Dans les rangs des opposants aux initiatives se trouvaient le PRD, l'UDC, le PDC et le PL, ainsi qu'Economiesuisse. L'association faïtière a alloué un important budget pour la campagne publicitaire (entre 12 et 15 millions de francs). **Les pro-nucléaires combattaient indistinctement les deux initiatives.** Avec l'acceptation des initiatives, ils craignaient une menace sur l'approvisionnement électrique et une situation périlleuse du point de vue financier et économique. En effet, comme les énergies renouvelables ne seraient pas en mesure de remplacer la production nucléaire, seul un recours aux énergies fossiles permettrait d'y pallier. Une telle situation engendrerait une dépendance vis-à-vis des pays producteurs de gaz et de pétrole.

Votation du 18 mai 2003:

Initiative populaire fédérale "Sortir du nucléaire"

Participation : 50%

Oui: 783 586 (33,7%) / canton 1/2

Non: 1 540 566 (66,3%) / cantons 20 5/2

– Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS; USS.

– Non: PRD, PDC (1*), UDC, PL, UDF, PSL; UCAPS, USAM, Economiesuisse, USP, CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

Initiative populaire fédérale "Moratoire-plus"

Participation : 50%

Oui: 955 624 (41,6%) / canton 2/2

Non: 1 341 673 (58,4%) / canton 20 4/2

– Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS; USS, CSC.

– Non: PRD, PDC (7*), UDC (1*), PL (1*), UDF, PSL; UCAPS, USAM, Economiesuisse, USP.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, **les initiatives** « Sortir du nucléaire » et « Moratoire-plus » **ont été rejetées** respectivement par 66,3% et 58,4%. Bâle-Ville a été le canton le plus anti-nucléaire en acceptant les deux initiatives. Bâle-Campagne a été le seul autre canton à faire de même avec « Moratoire-plus ». Argovie s'est montré le plus favorable à l'énergie nucléaire. Par ce vote, le moratoire décidé en 1990 était brisé; la loi sur l'énergie nucléaire devenait effective. Les usines nucléaires pouvaient ainsi continuer à produire du courant aussi longtemps que la sécurité était garantie. Victorieux, les pro-nucléaires redressaient ainsi la tête. L'impact qu'avait eu Tchernobyl en 1986 sur le vote de 1990 était un lointain souvenir. Le vote anti-nucléaire était en recul partout.

D'après l'analyse Vox, la ligne de conflit politique gauche-droite séparait les opposants et les partisans des deux initiatives. **Contrairement** à ce qui s'était passé **en 1990, les initiants n'ont plus réussi à mobiliser des voix au-delà du cercle rose-vert**. Outre les variables politiques, les caractéristiques sociales ont joué un rôle dans le choix du vote. Les femmes ont eu une position plus critique que les hommes envers l'énergie nucléaire. La tranche d'âge de 40-49 ans s'est distinguée par une plus large acceptation des deux initiatives. A la différence de 1990, aucun groupe, à part lui, n'a dégagé de majorité en leur faveur. Selon l'analyse Vox, les personnes qui avaient 40 à 49 ans étaient ceux de la même génération qui avaient exprimé leur rejet vis-à-vis du vote nucléaire en 1990. Les générations suivantes ont semblé à nouveau moins critiques à l'égard de l'énergie nucléaire. En revanche, l'adhésion à l'énergie nucléaire augmentait à nouveau avec l'âge. L'analyse des motifs du choix a montré que les avis des partisans et des opposants aux initiatives ont différé avant tout sur la question de la sécurité de l'énergie nucléaire. Les premiers avaient des craintes, alors que les seconds la considéraient comme sûre et nécessaire. Ils n'étaient non plus pas d'accord sur la question des conséquences économiques d'une sortie nucléaire; les adversaires craignaient particulièrement une augmentation du prix du courant électrique. L'analyse des arguments a révélé que la majorité des sondés, et même une majorité des opposants à l'initiative s'est prononcée contre la construction de nouvelles centrales nucléaires et a donc approuvé ce qui constituait en fait l'exigence principale de Moratoire-plus. Le fait que celle-ci n'ait cependant pas obtenu de majorité pourrait être en rapport avec la **méconnaissance notable de l'objet chez les opposants à l'initiative**, qui pour près d'un tiers d'entre eux, n'ont pu indiquer aucun motif pour leur choix de vote.¹⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.03.2010
NICOLAS FREYMOND

Au printemps de l'année sous revue, le PS a lancé une **initiative populaire fédérale baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Celle-ci vise à introduire dans la Constitution fédérale l'objectif selon lequel les énergies vertes couvrent la moitié des besoins énergétiques de la Suisse en 2030. Les initiants le jugent réalisable à condition de conjuguer l'assainissement énergétique des bâtiments, le passage à la voiture électrique et le développement des énergies renouvelables. Les investissements nécessaires sont censés garantir la création de 100'000 nouveaux emplois dans le pays. Soutenue par les Verts, l'USS et Travail.Suisse, l'initiative a été jugée irréaliste par les entreprises électriques.¹⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.05.2010
NICOLAS FREYMOND

Un comité de citoyens a lancé une **initiative populaire fédérale « Pour une allocation universelle financée par des taxes incitatives sur l'énergie »**. Ce texte vise à réformer totalement le mode de financement de la sécurité sociale à travers l'institution d'une allocation universelle financée non par les cotisations obligatoires aux assurances sociales et aux caisses de pension, mais par des taxes incitatives sur les énergies non renouvelables. Ces taxes consisteraient en des rentes du droit de superficie, des taxes sur l'utilisation du sol et des taxes sur l'utilisation des eaux.¹⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 26.04.2011
LAURENT BERNHARD

Les Verts ont lancé fin avril une **initiative populaire intitulée « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (sortir du nucléaire) »**. L'initiative prévoit une sortie du nucléaire par étapes. Le texte demande que la centrale de Beznau I soit arrêtée un an après l'acceptation de l'initiative et les autres centrales (Mühleberg, Beznau II, Gösgen et Leibstadt) 45 ans après leur mise en service. Selon ce calendrier, Leibstadt serait le dernier site nucléaire en activité et devrait fermer ses portes au plus tard en 2029.²⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 08.06.2011
LAURENT BERNHARD

Les Vert'libéraux ont lancé en juin la première initiative populaire de l'histoire du parti. La proposition qui s'intitule **« Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie »** vise à introduire une réforme fiscale écologique.²¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 07.09.2011
LAURENT BERNHARD

En septembre de l'année sous revue, le PS a déposé son **initiative populaire fédérale baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. 104'788 signatures ont été validées par la Chancellerie fédérale. L'initiative exige une part de 50% de l'approvisionnement énergétiques par des technologies vertes en Suisse d'ici 2030, contre à peine 20% aujourd'hui.²²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 21.11.2011
LAURENT BERNHARD

En novembre, le Chancellerie fédérale a annoncé que l'initiative populaire **« Pour une allocation universelle financée par des taxes incitatives sur l'énergie »**, lancée par un comité de citoyens l'année précédente, n'avait pas abouti.²³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.06.2012
LAURENT BERNHARD

Le Conseil fédéral a rejeté l'**initiative populaire baptisée « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Le texte du parti socialiste demande que la moitié de l'approvisionnement en énergie provienne de sources renouvelables en Suisse d'ici 2030. Alors que le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une telle proportion dans son message adressé au parlement en juin, il a jugé trop ambitieux le délai proposé par l'initiative.²⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.08.2012
LAURENT BERNHARD

En août, une initiative populaire baptisée **« Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (initiative efficacité énergétique) »** a été lancée par un comité au sein duquel figurent des hommes et femmes politiques de gauche et de droite, des entrepreneurs ainsi que des représentants d'organisations environnementales. Le texte exige que la consommation d'électricité ne dépasse pas la barre des 58,6 milliards de kilowattheures en 2035, ce qui correspondrait au niveau de consommation observé en 2011.²⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.12.2012
LAURENT BERNHARD

L'initiative populaire des Vert'libéraux « **Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie** », a récolté de justesse 108'018 signatures authentifiées à la Chancellerie en décembre de l'année sous revue.²⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 23.10.2013
LAURENT BERNHARD

L'initiative populaire baptisée « **Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique (initiative efficacité énergétique)** » a officiellement abouti en juin de l'année sous revue. La Chancellerie fédérale a avalisé 109'200 signatures. Le texte demande que la consommation d'électricité ne dépasse pas la barre des 58,6 milliards de kilowattheures en 2035, ce qui correspond au niveau de consommation enregistré en 2011. En octobre, le Conseil fédéral a annoncé qu'il rejetait l'initiative. Même si le gouvernement partage les préoccupations des initiateurs, il préfère s'en tenir à la Stratégie énergétique 2050 qui prévoit des objectifs globaux et des mesures concrètes au niveau des lois et ordonnances. Le Conseil fédéral publiera son message à l'attention du parlement au cours de l'année prochaine.²⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.11.2013
LAURENT BERNHARD

Le Conseil fédéral a annoncé en novembre qu'il rejetait l'initiative populaire des vert'libéraux « **Remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie** ». Dans son message, le gouvernement approuve l'idée directrice du texte, à savoir la mise en place d'un système d'incitation ayant pour but d'atteindre les objectifs de politique climatique et énergétique. En revanche, le gouvernement s'oppose à la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée et à la fixation du montant de la taxe de l'énergie en fonction des recettes issues de la TVA. Par conséquent, le Conseil fédéral a recommandé au parlement de refuser l'initiative sans émettre de contre-projet.²⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 26.02.2014
NIKLAUS BIERI

Im Februar 2014 richtete der Bundesrat seine Botschaft zur Volksinitiative «Für eine sichere und wirtschaftliche Stromversorgung (**Stromeffizienz-Initiative**)» an das Parlament. Die Initiative war 2013 eingereicht worden. Der Bundesrat empfahl die Initiative zur Ablehnung, da sie einseitig nur auf die effiziente Nutzung der Elektrizität setze und zu anderen Energieträgern nichts sage. Die Energiestrategie 2050 des Bundesrates sei diesbezüglich viel umfassender und nehme zudem die Grundanliegen der Initiative auf. Das Parlament nahm das Geschäft im Jahr 2014 nicht mehr auf.²⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.06.2014
NIKLAUS BIERI

Am 17. Juni 2014 beriet der Ständerat als Erstrat über die bundesrätliche Botschaft zur **Volksinitiative «Energie- statt Mehrwertsteuer»**. Eine Minderheit Recordon (gp, VD) beantragte die Rückweisung an die Kommission mit dem Auftrag, einen indirekten Gegenvorschlag zu prüfen, welcher eine Lenkungsabgabe auf nichterneuerbarer Energie vorsieht, deren Ertrag aber zurückverteilt wird. Die Kritik am Minderheitsantrag bezog sich vor allem darauf, dass ihm ein ganz anderes Konzept zugrunde liege als der Initiative und er deshalb nichts mit der Initiative zu tun habe. Der Minderheitsantrag wurde von der kleinen Kammer mit 29 zu 12 Stimmen bei einer Enthaltung verworfen. In der Debatte wurde der Volksinitiative wiederholt vorgeworfen, sie wage mit der Abschaffung der Mehrwertsteuer ein finanzpolitisches Abenteuer, sie sei unsozial und wirtschaftsfeindlich. Ein Antrag Diener (glp, ZH), welcher die Initiative zur Annahme empfahl, blieb chancenlos: Mit 34 zu 3 Stimmen bei 5 Enthaltungen folgte die kleine Kammer ihrer Kommission und nahm den Bundesbeschluss an. Am 23. September 2014 nahm der Nationalrat die Debatte auf. Die Kommission empfahl die Ablehnung von Initiative und Gegenvorschlag, eine Minderheit I Bäumle (glp, ZH) wollte die Initiative zur Annahme empfehlen und eine Minderheit II Girod (gp, ZH) schlug einen Gegenvorschlag vor, welcher eine Lenkungsabgabe auf nichterneuerbare Energieträger ebenso wie die Rückverteilung des Ertrags an die Bevölkerung vorsah. Beide Minderheiten fanden keine Mehrheit: Am 25. September 2014 verwarf der Nationalrat den Minderheitsantrag II Girod (gp, ZH) für einen Gegenvorschlag mit 110 zu 79 Stimmen (wobei die Fraktionen von GLP, GP und SP geschlossen für und die Fraktionen von CVP, FDP und SVP dagegen stimmten), sowie den Minderheitsantrag Bäumle (glp, ZH) für die Annahme der Volksinitiative mit 160 zu 27 Stimmen bei einer Enthaltung (Zustimmung nur von den Fraktionen von GLP und GP). In der Schlussabstimmung vom 26. September empfahl der Ständerat die Volksinitiative mit 40 gegen 3 Stimmen bei zwei Enthaltungen zur Ablehnung, der Nationalrat tat dies mit 171 zu 27 Stimmen.³⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 08.03.2015
NIKLAUS BIERI

Die **Volksinitiative «Energie- statt Mehrwertsteuer»** wurde am 8. März 2015 an der Urne deutlich verworfen: Bei einer Stimmbeteiligung von 41.6% lehnten 92% der Stimmenden die Initiative ab. Das Begehren fiel in sämtlichen Ständen durch, am deutlichsten im Kanton Wallis, wo die Zustimmung gerade 3.9% betrug. Auch im Kanton Basel-Stadt, wo die Zustimmung am höchsten war, betrug diese nur 14%. Die geringe Zustimmung zeigte, dass es der GLP und den Grünen, welche als einzige Partei die Initiative der GLP unterstützte, nicht gelungen war, die eigene Wählerschaft zu überzeugen und zu mobilisieren. Noch am Abstimmungssonntag nahmen Exponenten der SVP den Ball auf und werteten das Abstimmungsergebnis als Votum gegen Lenkungsabgaben generell, weshalb auch die Energiestrategie 2050 des Bundes abzulehnen sei. Die meisten Kommentare betonten hingegen, die Stimmenden hätten die Abschaffung der Mehrwertsteuer als zu radikal empfunden.

Abstimmung vom 8. März 2015

Beteiligung: 41.6%
Ja: 175'405 (8%) / Stände: 0
Nein: 2'010'326 (92%) / Stände: 20 6/2

Parolen:
– Ja: GLP, GPS.
– Nein: SVP, SP, FDP, CVP, BDP, EVP.³¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.05.2015
NIKLAUS BIERI

In der Sondersession vom Mai 2015 war der Bundesbeschluss zur **Stromeffizienz-Initiative** im Nationalrat traktandiert. Ein Ordnungsantrag Gasche (bdp, BE) verlangte, vor der inhaltlichen Beratung über die Beschlussfassung zur Initiative über den Minderheitenantrag Müller-Altermatt (cvp, SO) und einen gleichlautenden Antrag Noser (fdp, ZH) abzustimmen. Beide Anträge sahen eine Fristverlängerung zur Behandlung der Initiative vor, damit die Initiative erst diskutiert werden müsse, wenn absehbar sei, was in der Energiestrategie 2050 bezüglich Effizienz enthalten ist. Gasche musste sich von Seiten der FDP und der SVP anhören, er habe seinen Ordnungsantrag allein aus taktischen Gründen gestellt: Man wolle eine Volksabstimmung zur Energiewende noch verhindern, damit das Volk diese nicht schon jetzt versenken könne. Gegen den Vorwurf des taktischen Vorgehens wehrte sich Müller-Altermatt, der darauf pochte, es sei sinnvoll und effizient, eine Koordination der Vorlagen vorzunehmen. Dem Ordnungsantrag Gasche wurde am 5. Mai mit 105 zu 78 Stimmen bei 4 Enthaltungen entsprochen. Am nächsten Tag debattierte der Rat über die Minderheit Müller-Altermatt und den identischen Antrag Noser. Die Diskussion des Vortages wiederholte sich: Vor allem Vertreter der SVP-Fraktion warfen den Antragstellenden vor, strategische Ränkespiele zu treiben. Stimmen aus der Mitte und von Links betonten hingegen, dass es sehr wohl gerechtfertigt und sinnvoll sei, eine Fristverlängerung zu beschliessen, um eine möglicherweise unnötige Volksabstimmung zu vermeiden. Der SVP wurde vorgeworfen, die Energiewende in jedem Ansatz blockieren zu wollen. Schliesslich stimmte der Rat einer Fristverlängerung um ein Jahr mit 103 zu 82 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) zu.³²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.09.2015
NIKLAUS BIERI

In der Herbstsession 2015 beriet der Ständerat die **Stromeffizienz-Initiative**. Ständerat Bischofberger (cvp, AI) teilte mit, dass die UREK mit 9 zu 1 Stimmen bei einer Enthaltung eine Fristverlängerung unterstütze. Die Fristverlängerung wurde darauf im Rat diskussionlos gewährt.³³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.03.2016
NIKLAUS BIERI

Im März 2016 debattierte der Nationalrat als Erstrat über den Bundesbeschluss zur **Stromeffizienz-Initiative**. In der Debatte wurde festgehalten, dass die Effizienzziele, die von der Initiative gefordert werden, nicht identisch sind mit den Zielen, welche in der Energiestrategie 2050 genannt werden. Da bezüglich der Effizienzziele in der Energiestrategie 2050 keine Differenzen zwischen National- und Ständerat bestanden, forderten einzelne Redner das Initiativkomitee auf, die Initiative zurückzuziehen. Stimmen aus der SP und von den Grünen hielten die Initiative hingegen für notwendig, da die Energiestrategie 2050 noch nicht ins Trockene gebracht worden sei. Mit 106 zu 71 Stimmen bei 6 Enthaltungen entschied der Nationalrat schliesslich, dem Bundesrat zu folgen und die Initiative zur Ablehnung zu empfehlen – die Minderheit Jans (sp, BS), welche eine Zustimmung zur Initiative forderte, hatte zwar die Ratslinke und -mitte

hinter sich, konnte jedoch bei SVP, FDP und CVP zuwenig Unterstützung gewinnen.³⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.09.2016
NIKLAUS BIERI

Als Zweitrat befasste sich der Ständerat in der Herbstsession 2016 mit der **Stromeffizienz-Initiative**. Mit 7 zu 5 Stimmen hatte die UREK den Antrag gestellt, dem Nationalrat zuzustimmen und die Initiative zur Ablehnung zu empfehlen. Für die Kommission begründete Ständerat Bischofberger (cvp, AI) die Ablehnung damit, dass ein konkretes Effizienzziel nicht in die Verfassung, sondern in ein Gesetz oder eine Verordnung gehöre, die Initiative einseitig auf Strom fokussiere und eine Perspektive auf den Gesamtenergieverbrauch vermissen lasse und die im Rahmen der Energiestrategie 2050 aufgenommenen Effizienzziele denjenigen der Initiative entsprächen. Ruedi Noser (fdp, ZH), Präsident des Initiativkomitees, bedankte sich beim Rat für die Fristverlängerung, lobte die breite Zustimmung zu den Effizienzzielen und bat, die Initiative zur Annahme zu empfehlen, da die Energiestrategie 2050 noch nicht durch die Schlussabstimmung gegangen sei. Der Minderheitenantrag Noser auf Annahme der Initiative scheiterte im Plenum jedoch mit 24 zu 16 Stimmen.³⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 30.09.2016
NIKLAUS BIERI

In der Herbstsession 2016 fand die Schlussabstimmung zum Bundesbeschluss zur **Stromeffizienz-Initiative** statt – notabene am selben Sessionstag wie die Schlussabstimmung zum ersten Massnahmenpaket der Energiestrategie 2050. Während die Energiestrategie 2050 angenommen wurde, blieb das Parlament bei der Stromeffizienz-Initiative bei der Empfehlung zur Ablehnung: In der Gewissheit, dass die Effizienzziele in der Energiestrategie von beiden Kammern angenommen worden waren, befand eine Mehrheit in den Räten, die Initiative sei zur Ablehnung zu empfehlen. Im Nationalrat lautete das Abstimmungsergebnis 134 zu 64, im Ständerat 29 zu 15 Stimmen (keine Enthaltung).³⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.10.2016
NIKLAUS BIERI

Am 6. Oktober 2016, eine Woche nach der Annahme der Energiestrategie 2050, aber noch vor der definitiven Bekanntgabe der SVP, das Referendum gegen die Energiestrategie zu ergreifen, zog das Initiativkomitee der **Stromeffizienz-Initiative** sein Begehren zurück.³⁷

Kernenergie

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.08.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Un comité d'élus de partis de droite, et notamment du PLR, ainsi que des représentants et représentantes de l'économie ont lancé l'**initiative populaire «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)»**. L'objectif de l'initiative populaire est d'inscrire dans la Constitution que «toute forme de production d'électricité respectueuse du climat est autorisée». Une lecture entre les lignes indique que ce comité a pour objectif de lever l'interdiction de construire des centrales nucléaires. D'après les initiateurs.e.s, le pragmatisme doit primer dans le débat sur le nucléaire. Pour être précis, il estime que l'énergie nucléaire, qui représente plus de 30 pour cent de la consommation d'énergie en Suisse, est indispensable pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Si le comité insiste sur la nécessité d'encourager les énergies renouvelables, il considère que le nucléaire est une réponse adéquate à la tension entre production d'énergie et protection de l'environnement. Cette initiative populaire répond également à une étude publiée au printemps 2022 qui indiquait qu'un tiers des helvètes seraient favorables à la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Une alliance de parlementaires du PS, des Verts, des Vert'libéraux, du Centre et de quelques réfractaires du PLR a immédiatement publié un communiqué de presse pour s'opposer à l'initiative populaire. D'abord, le communiqué défend la Stratégie énergétique 2050, adoptée par la population helvétique en mai 2017. Puis, il critique une initiative populaire qui surfe sur une problématique actuelle de la Suisse mais propose une solution qui ne sera opérationnelle que dans 15 à 20 ans, selon le temps de construction d'une centrale nucléaire. En outre, le communiqué souligne que le potentiel en énergie renouvelable n'a pas encore été atteint. Finalement, il précise que la technologie nucléaire n'est pas encore mûre et que des risques pour la population helvétique demeurent.³⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.09.1993
ANDRÉ MACH

Alternativenergien

En septembre, un **comité d'initiative**, composé de 180 personnalités d'horizons très divers et émanant de l'ensemble des partis gouvernementaux, a **annoncé le lancement de deux initiatives populaires visant à compléter le programme Energie 2000**, qui, selon les initiants, est condamné à l'échec sans l'adoption de mesures plus drastiques. L'initiative intitulée «pour l'introduction d'un centime solaire» prévoit de prélever une redevance d'un dixième de centime sur chaque kilowattheure d'énergie non-renouvelable consommé; en cinq ans, cette taxe serait progressivement augmentée jusqu'à 0,5 centime. Au moins la moitié des recettes escomptées devra être consacrée à la promotion de la construction d'installations solaires. Des dispositions spéciales ainsi que des délais d'adaptation pourront être accordés aux entreprises fortes consommatrices d'énergie.³⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.06.2013
LAURENT BERNHARD

Aussitôt, le parti socialiste a décidé de retirer son **initiative populaire « De nouveaux emplois grâce aux énergies renouvelables (initiative cleantech) »**. Par cette décision, la modification de la loi sur l'énergie a été adoptée, étant donné que celle-ci faisait office de contre-projet indirect à l'initiative. Cette dernière n'avait pas trouvé les faveurs des deux chambres fédérales au cours de l'année sous revue. Lors des votes finaux, le Conseil national l'avait rejetée par 118 voix contre 73 et le Conseil des Etats par 29 voix contre 16. Seuls le camp rose-vert et les vert'libéraux avaient unanimement soutenu l'initiative cleantech.⁴⁰

Umweltschutz

Gewässerschutz

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 15.12.1967
PETER GILG

Die Sorge um die Erhaltung von natürlichen Lebensgrundlagen wie Landschaft, Wasser, Luft und Ruhe kam nicht nur in oppositionellen Reaktionen gegen den Bau oder Betrieb von Kraftwerken, Raffinerien und Flugplätzen, sondern auch weiterhin in Bestrebungen zum Ausdruck, die auf die Einführung allgemeiner Regelungen hingen. Im Vordergrund standen dabei die Bemühungen um den Gewässerschutz. Die in den Jahren 1965 und 1966 in Fischerkreisen **vorbereitete Volksinitiative für eine Revision des Art. 24 quater der Bundesverfassung** trat im Februar ins Stadium der Unterschriftensammlung. Sie sah einerseits die Förderung von Gewässerschutzmassnahmen durch niedrigverzinsliche Darlehen, höhere Subventionen und Unterstützung der Forschung vor, andererseits auch gesetzliche Bestimmungen über Herstellung und Verwendung von gewässerschädigenden Produkten sowie die Ersatzvornahme und finanzielle Sanktionen gegen säumige Kantone. Der Schweizerische Bund für Naturschutz nahm zugunsten der Initiative Stellung. Die Schweizerische Vereinigung für Gewässerschutz und Lufthygiene distanzierte sich dagegen von ihr, da sie die Verwirklichung der dringendsten Postulate von einer in Vorbereitung stehenden Revision der eidgenössischen Gesetzgebung erwartete; den Weg über eine Verfassungsrevision wertete sie als Zeitverlust. Auch Unternehmer- und Gewerbekreise wandten sich gegen die Initiative, indem sie eine stärkere Belastung des Bundes ablehnten und dafür die These vertraten, dass die Urheber der Gewässerverschmutzung zur Finanzierung der Reinigungsanlagen herangezogen werden sollten. Das Volksbegehren wurde im Oktober mit mehr als 100'000 Unterschriften eingereicht; von diesen wurden freilich nur 67'419 als gültig anerkannt, da auf den französischen Unterschriftenbogen der Vermerk fehlte, dass der französische Text massgebend sei. Somit wurde die aus der welschen Schweiz stammende Initiative formatrechtlich fast nur von nichtfranzösischsprachigen Unterzeichnern getragen. Diese rekrutierten sich zum grössten Teil aus den Kantonen Bern, Zürich, Baselstadt und St. Gallen.⁴¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 07.10.1988
KATRIN HOLENSTEIN

In Übereinstimmung mit dem Bundesrat empfahl der **Ständerat** als erste Kammer die **Volksinitiative «zur Rettung unserer Gewässer»** Volk und Ständen zur **Ablehnung**. Befürwortet wurde sie einzig von den SP-Abgeordneten. Das Begehren verlangt einen umfassenden Schutz der natürlichen und naturnahen Gewässer samt ihrem Uferbereich und insbesondere eine für Tiere und Pflanzen ausreichende Wasserführung bei Wasserkraftnutzungen. Beide Räte verlängerten die Frist zur Behandlung der Initiative um ein Jahr, damit vorgängig die Revision des Gewässerschutzgesetzes beraten und der Initiative als indirekter Gegenvorschlag gegenübergestellt werden kann. Im Nationalrat wurde dies als Verzögerungs- und Verschleppungstaktik bei der Regelung angemessener Restwassermengen gerügt.⁴²

Klimapolitik

In der Frühjahrssession 2022 diskutierte der **Nationalrat** während mehrerer Sitzungen ausführlich über die **«Gletscher-Initiative»** sowie über den dazugehörigen direkten Gegenentwurf des Bundesrates. Der indirekte Gegenvorschlag zur Initiative war eigentlich noch nicht Gegenstand der Beratungen, es wurde aber bereits deutlich, dass zahlreiche Parlamentarierinnen und Parlamentarier grosse Hoffnungen in ihn setzten. Diese Hoffnungen umschrieb etwa Mitte-Nationalrätin Priska Wismer-Felder (mitte, LU) exemplarisch: Ihre Fraktion erachtete den indirekten Gegenvorschlag als den richtigen Weg, zumal er neben den Zielen auch die dafür nötigen Massnahmen enthalte und schneller wirke als eine Verfassungsänderung. Auch auf das an der Urne abgelehnte CO₂-Gesetz sowie auf den Krieg in der Ukraine wurde in der Debatte mehrmals Bezug genommen: Während beispielsweise Philipp Kutter (mitte, ZH) betonte, dass das Parlament aufgrund der Befindlichkeit der Stimmbevölkerung bei dieser Vorlage nun insbesondere Rücksicht auf die sozialverträgliche Ausgestaltung der Klimapolitik nehmen müsse, argumentierte Delphine Klopfenstein Broggin (gp, GE) im Hinblick auf den Ukraine-Krieg, dass ein Verzicht auf Erdgas und -öl nicht nur dem Klimaschutz diene, sondern auch die energiepolitische Souveränität sichere und die Abhängigkeit von autoritären Staaten verringere. Des Weiteren wurde aus den Voten der Fraktionen und aus der anschliessenden freien Debatte deutlich, dass die meisten Parlamentarierinnen und Parlamentarier die Ansicht vertraten, dass der Klimaschutz vorangebracht werden müsse. Auch die SVP-Fraktion biete Hand zu Lösungen für die Klimapolitik, die ein «vorteilhaft[es] Kosten-Nutzen-Verhältnis» aufwies, wie Christian Imark (svp, SO) ausführte. Die SVP-Fraktion sei jedoch nicht bereit, fossile Energieträger zu verbieten, ohne zu wissen, wie und wann diese ersetzt werden können, ergänzte Pierre-André Page (svp, FR).

Die Kommission hatte sich im Vorfeld der Session mehrheitlich dafür ausgesprochen, die Initiative abzulehnen und stattdessen dem direkten Gegenentwurf zuzustimmen. Es lagen jedoch zwei Minderheitsanträge vor: Der Antrag der Minderheit Nordmann (sp, VD) forderte, sowohl die Initiative als auch den direkten Gegenentwurf anzunehmen und den Gegenentwurf in der Stichfrage vorzuziehen; der Antrag der Minderheit Egger (gp, TG) wollte die Initiative annehmen und gar nicht erst auf den direkten Gegenentwurf eintreten. Beide Anträge wurden jedoch vom Nationalrat verworfen: Zuerst sprach sich dieser mit 108 zu 70 Stimmen (bei 14 Enthaltungen) für Eintreten auf den direkten Gegenentwurf aus, wobei sich die Fraktionen der Grünen und der SVP geschlossen gegen Eintreten aussprachen (respektive der Stimme enthielten). In der Folge scheiterte auch der Minderheitsantrag Nordmann mit 89 zu 99 Stimmen (bei 4 Enthaltungen). Nebst den geschlossen stimmenden SP-, GLP- und Grünen-Fraktionen hatten sich auch einige Mitglieder der Mitte-Fraktion für eine doppelte Ja-Empfehlung ausgesprochen. Damit empfahl die grosse Kammer den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern die Volksinitiative zur Ablehnung.

Am direkten Gegenentwurf wurden sodann noch einige wenige Änderungen vorgenommen: Eine Mehrheit hiess einen Antrag Pult (sp, GR), gemäss welchem die Klimapolitik die Rand- und Bergregionen aufgrund ihrer besonderen Situation unterstützen soll, gut. Ebenfalls mehrheitlich unterstützt wurde ein Antrag Romano (mitte, TI) betreffend den Absenkpfad der Treibhausgasemissionen: So müsse das zukünftige Gesetz in Umsetzung der Verfassung «Zwischenziele [benennen], die zu einer über die Zeit gleichmässigen Reduktion der Treibhausgasemissionen führen, und [...] die zur Erreichung der Zwischenziele erforderlichen Instrumente [regeln]».

Abgelehnt wurden hingegen zwei Anträge Nordmann und Klopfenstein Broggin: Während der Antrag Nordmann ein Programm für den raschen Austausch von Gas-, Öl- und Elektrowiderstandsheizungen gefordert hatte, verlangte der Antrag Klopfenstein Broggin, dass die Schweiz das Ziel von netto Null Treibhausgasemissionen bereits im Jahr 2040, spätestens aber im Jahr 2050 erreicht. Die Mehrheit des Rates blieb aber beim Zeithorizont von 2050.

In der **Gesamtabstimmung** wurde der direkte Gegenwurf mit 104 zu 67 Stimmen bei 21 Enthaltungen angenommen. Wie bereits bei der Eintretensabstimmung stimmten nebst der Mehrheit der SVP-Fraktion auch die Grünen geschlossen gegen den Entwurf, da sie die Volksinitiative bevorzugten. Die vielen Enthaltungen stammten von zahlreichen SVP-Mitgliedern sowie von einzelnen Exponentinnen und Exponenten der Mitte-, der FDP.Liberalen und der SP-Fraktionen.⁴³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 31.05.2022
BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Ständerat stimmte in der Sommersession 2022 der von der UREK-SR beantragten **Fristverlängerung zur Behandlung der Gletscher-Initiative** bis zum August 2023 zu, nachdem dies der Nationalrat im März 2022 ebenfalls bereits beschlossen hatte. Die beiden Kammern bevorzugten es, erst über die Initiative und den direkten Gegenvorschlag zu entscheiden, wenn der indirekte Gegenentwurf vorliegt.⁴⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.09.2022
BERNADETTE FLÜCKIGER

SP und Grüne lancierten im August 2022 die sogenannte **Klimafonds-Initiative** und reichten die entsprechende Unterschriftenliste bei der Bundeskanzlei zur Überprüfung ein. Diese bestätigte, dass die Unterschriftenliste der gesetzlichen Form entspricht, woraufhin das Komitee mit der Unterschriftensammlung beginnen konnte. Die Sammelfrist dauert bis zum 6. März 2024.

Die Volksinitiative verlangte, dass Bund, Kantone und Gemeinden den Klimawandel und seine Folgen für Mensch, Wirtschaft und Umwelt in Übereinstimmung mit dem Klimaabkommen von Paris bekämpfen. Dabei soll der Bund insbesondere die Dekarbonisierung der Sektoren Verkehr, Gebäude und Wirtschaft unterstützen, den sparsamen und effizienten Energieverbrauch, die Versorgungssicherheit und den Ausbau der erneuerbaren Energien fördern, nachhaltige und natürliche CO₂-Senken schaffen sowie die Biodiversität stärken, um namentlich die Folgen des Klimawandels zu bekämpfen. Ausserdem soll der Bund die für die Dekarbonisierung der Wirtschaft notwendigen Aus-, Weiterbildungs- und Umschulungsmassnahmen der entsprechenden Fachkräfte bezahlen. Für die Finanzierung der konkreten Massnahmen in diesen Bereichen soll ein Fonds geschaffen werden, der bis 2050 jährlich mit Mitteln in der Höhe von 0.5 bis 1 Prozent des BIP alimentiert werden soll. In einem Interview mit Le Temps rechtfertigte Christophe Clivaz (gp, VS) als Mitglied des Initiativkomitees die Summe von jährlich CHF 3.5 bis 7 Mrd., mit welcher der geforderte Fonds ausgestattet werden soll: Zum einen sei die Lage wirklich dringlich und zum anderen gebe es andere Sektoren, die von vergleichbaren Summen profitierten.⁴⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.12.2022
BERNADETTE FLÜCKIGER

Nachdem der indirekte Gegenvorschlag zur **Gletscher-Initiative** in der Herbstsession 2022 hatte bereinigt werden können, widmete sich der **Ständerat** in der Wintersession 2022 wieder der Volksinitiative und dem direkten Gegenentwurf des Bundesrats. UREK-SR-Sprecherin Elisabeth Baume-Schneider (sp, JU) legte die Ausgangslage der Initiative dar: Gegen den indirekten Gegenvorschlag zur Initiative sei das Referendum ergriffen worden, wahrscheinlich werde im Jahr 2023 darüber abgestimmt werden. Deshalb sei die Volksinitiative bedingt zurückgezogen worden. Gleichzeitig liege nun aber ein direkter Gegenentwurf zur Initiative vor, auf den der Nationalrat – damals noch in Unkenntnis, ob und wie ein indirekter Gegenvorschlag ausgestaltet werden würde – eingetreten sei. In Übereinstimmung mit den Anträgen der vorberatenden UREK-SR beschloss die kleine Kammer in der Folge stillschweigend, die **Volksinitiative zur Ablehnung zu empfehlen und nicht auf den direkten Gegenentwurf einzutreten**.⁴⁶

Sozialpolitik

Sozialversicherungen

Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.11.1996
MARIANNE BENTELI

Die 1994 vom Schweizerischen Kaufmännischen Verein lancierte Volksinitiative "für eine Flexibilisierung der AHV – gegen die Erhöhung des Rentenalters für Frauen" wurde mit 143'405 gültigen Stimmen eingereicht. Die beiden **Volksinitiativen** der Grünen, die Initiative "für ein flexibles Rentenalter ab 62 für Mann und Frau" und die Initiative "für eine gesicherte AHV – Energie statt Arbeit besteuern" **kamen**, wenn auch etwas knapper, mit 116'636 resp. 113'153 gültigen Unterschriften ebenfalls **zustande**.⁴⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.05.1998
MARIANNE BENTELI

Auch zur **Volksinitiative** der Grünen "**für eine gesicherte AHV – Energie statt Arbeit besteuern**" will der Bundesrat **keinen Gegenvorschlag** vorlegen. Das Begehren verlangt in erster Linie die Einführung einer Energieabgabe, um damit die Herabsetzung des Rentenalters zu finanzieren und die Sozialversicherungsbeiträge zu senken. Die Landesregierung machte keine Einwände gegen eine Energiesteuer geltend, kritisierte aber die zu weit gehende Zweckbindung der Abgabe, die sie als massive Beschränkung des zukünftigen finanzpolitischen Spielraumes erachtete.⁴⁸

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.03.2011
MARC BÜHLMANN

In der **Energiepolitik**, in der die SP mit der Cleantech-Initiative eine Führungsrolle beanspruchte, forderten die Sozialdemokraten mit Vehemenz den raschen Ausstieg aus der Atomenergie bis spätestens 2025. Dank effizienterer Energienutzung und der konsequenten Förderung erneuerbarer Energien – wie dies in der Roadmap Atomausstieg gefordert wurde – könne die Schweiz die AKWs schrittweise vom Netz nehmen.⁴⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.12.2012
MARC BÜHLMANN

Ein Schlagabtausch zwischen dem Vater der **Abzockerinitiative**, Thomas Minder (parteilos, SH), und Christoph Blocher wurde für 2013 erwartet. Minder war zuversichtlich, bei der Volkspartei Unterstützung für seine Initiative zu finden. Blocher wollte sich hingegen für den indirekten Gegenvorschlag stark machen. Ende Jahr gründete der Zürcher Nationalrat zusammen mit Unternehmern ein Komitee, das sich zugunsten einer schnelleren Umsetzung des Gegenvorschlages gegen die Initiative einsetzen sollte. Dem Komitee gehörten neben dem aus der grossen Kammer zurücktretenden Peter Spuhler (TG) die Nationalräte Ulrich Giezendanner (AG), Jean-François Rime (FR) und Sylvia Flückiger (AG) an. Die SVP selber hat im Berichtsjahr noch keine Parole zur Abzockerinitiative beschlossen.⁵⁰

Linke und ökologische Parteien

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 07.11.1994
EVA MÜLLER

Erstmals in ihrer Geschichte lancierte die Grüne Partei im Berichtsjahr eine eidgenössische Volksinitiative – und zwar gleich eine Doppeliniziativa. Mit den Initiativen **«für ein flexibles Rentenalter 62 für Mann und Frau»** und **«für eine gesicherte AHV – Energie statt Arbeit besteuern»** griff die Partei ins Tausziehen um die 10. AHV-Revision ein und will zugleich eine ökologische Steuerreform einläuten.⁵¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 31.01.2013
MARC BÜHLMANN

Die **Atomausstiegsinitiative**, die eine maximale Laufzeit der bestehenden AKWs von 45 Jahren fordert, wurde im Januar als offiziell zustande gekommen verfügt. Die Grünen hatten 107'533 gültige Unterschriften eingereicht.⁵²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.12.2013
MARC BÜHLMANN

Die Sammlung der Unterschriften für die im nationalen Wahljahr 2011 lancierte **Initiative „Energie statt Mehrwert besteuern“** verlief harzig. Rund ein Jahr nach Beginn waren erst etwa 40'000 Unterschriften gesammelt worden. Das Begehren, mit dem auch bewiesen werden sollte, dass die GLP initiativfähig sei, wurde in der Folge zur Prestigesache. Auch mit finanziellen Anreizen wurde versucht, die Unterschriftensammlung zu beschleunigen. Am 17. Dezember – weil der eigentliche Termin, der 15.12., auf einen Samstag fiel und die Unterschriften an einem Werktag eingereicht werden müssen, erhielt die GLP zwei Tage Zusatzfrist – wurden schliesslich 108'830 beglaubigte Unterschriften eingereicht, wovon 108'018 von der Bundeskanzlei Anfang 2013 als gültig akzeptiert wurden.⁵³

1) Communiqué de presse CF du 14.06.2019

2) BO CN, 2020, pp.298; BO CN, 2020, pp.321; Communiqué de presse CPS-CN du 11.02.2020; LT, 11.3.20; AZ, CdT, 12.3.20; AZ, 13.3.20

3) BO CE, 2020, pp.379 s.; Communiqué de presse CPS-CE du 30.04.2020; LT, TA, 9.6.20

4) BO CE, 2020, p.625; BO CN, 2020, p.1180; FF, 2020, pp.5347

5) APS Zeitungs- und Inserateanalyse vom 29.11.2020; Abstimmungsbroschüre vom 29.11.2020; LT, 30.9.20; AZ, CdT, NZZ, TG, 2.10.20; NZZ, 5.10., 6.10.20; CdT, NZZ, TG, 10.10.20; TA, 16.10.20; CdT, NZZ, 20.10.20; TA, 21.10.20; CdT, LT, NZZ, TA, 22.10.20; NZZ, TA, 23.10.20; LT, 24.10.20; LZ, 29.10.20; TA, 3.11.20; NZZ, 4.11.20; AZ, TZ, 6.11.20; TG, 9.11.20; LT, 10.11.20; TA, 11.11.20; TZ, 12.11.20; BLZ, NZZ, 13.11.20; SZ, 14.11.20; AZ, 16.11.20; LT, 17.11.20; TA, 18.11.20; CdT, 19.11.20; AZ, CdT, TA, 20.11.20; LT, NZZ, 23.11.20; CdT, TG, 24.11.20; CdT, TA, WOZ, 26.11.20; LT, 27.11.20; Blick, LT, Lib, NF, NZZ, QJ, SZ, TA, TG, TZ, 30.11.20

6) BBl, 2012, S. 8049 ff.; BBl, 2014, S. 3301 ff.

7) TA, 27.11.97; Presse vom 2.12.97

8) BBl, 1998, S. 4185 ff.; Presse vom 14.5.98

9) BaZ, 12.1. et 7.2.83; Suisse, 12.1.83; NZZ, 14.1., 22.1. et 15.2.83; SGT, 24.1.83; VO, 10.2.83; TA, 14.2.83; RFS, 15.2.83; TLM, 20.2.83; TA, 21.2.83; Bund, 23.2.83; Lib., 23.2.83; Presse du 24.2. et 28.4.83.; Documenta, 1983, no 1, p. 18 s.; FF, II, 1983, p. 316 ss.

10) FF, 1993, III, p. 519 ss.; Presse des 1.2., 22.7 et 18.9.93; BZ, 22.6.93; WoZ, 30.7.93.

11) FF, 1995, III, p. 1161 s.; FF, 1995, III, p. 1163 s.; Presse des 22.3. et 15.8.1995.

- 12) FF, 1997, II, p. 734 ss.; Presse du 18.3.97.
- 13) FF, 1998, p. 3637 ss.
- 14) NZZ, 2.11.99.
- 15) FF 2000, S. 2409
- 16) BO CE, 2001, p. 241 ss. et 471; BO CN, 2001, p. 30 ss. et 951; LT, 7.3.01; TG, 10.10 et 20.11.01; QJ, 10.10.01; 24h, 12.10.01; NF, 26.11.01; Lib., 27.11.01.; FF, 2002, p. 1156 ss.; Lukas Zürcher et al., Vox. Analyse des votations fédérales du 2 décembre 2001, Zurich 2002.
- 17) 24h, 27.2, 13.4 (budget publicitaire) et 26.4.03; TG, 1.3.03; presse du 18.3, 1.4 (Leuenberger) et 12.4.03; Lib., 2.5.03.; 24h, 27.2.03; presse du 20.3 et 2.5.03; LT, 26.4.03.; Blaser, Cornelia et al., Vox. Analyse des votations fédérales du 18 mai 2004, Zurich 2003; presse du 19.7.03.; FF, 2003, p. 4668 s.; presse du 19.5.03.
- 18) FF, 2010, p. 1593 ss.; presse du 23.3.10.
- 19) FF, 2010, p. 2903 ss.
- 20) FF, 2011, p. 3727 ss.
- 21) FF, 2011, p. 4303 ss.
- 22) FF, 2011, p. 6935 s.; NZZ et LT, 7.9.11
- 23) FF, 2011, p. 8073
- 24) FF, 2012, p. 6267 ss; NZZ, 16.6.12.
- 25) FF, 2012, p. 7315 ss.; Lib. et NZZ, 29.8.12.
- 26) FF, 2013, p. 571 s.
- 27) FF, 2013, p. 3427 s.; Communiqué de l'OFEN du 23.10.13; NZZ, 24.10.13
- 28) FF, 2013, p. 8089 ss.; NZZ, 21.11.13
- 29) BBl, 2014, S. 2423 ff.
- 30) AB NR, 2014, S. 1677 ff.; AB NR, 2014, S. 1796 ff.; AB NR, 2014, S. 1819.; AB NR, 2014, S. 1867.; AB SR, 2014, S. 247 ff.; AB SR, 2014, S. 983.; LZ, 18.6.14
- 31) BBl, 2015, S. 3475f.; NZZ, SGT, 9.3.15
- 32) AB NR, 2015, S. 679 f.; AB NR, 2015, S. 709 ff.
- 33) AB SR, 2015, S. 902 f.
- 34) AB NR, 2016, S. 497 ff.; AB NR, 2016, S. 515 ff.
- 35) AB SR, 2016, S. 644 ff.
- 36) AB NR, 2016, S. 1836.; AB SR, 2016, S. 874.
- 37) BBl, 2016, S. 7923.
- 38) Résumé de l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) »; SoZ, 28.8.22; 24H, AZ, CdT, LT, Lib, TA, 29.8.22; 24H, 30.8.22; SoZ, 4.9.22
- 39) BZ, 22.6.93; presse du 18.9.93.; FF, 1993, III, p. 519 ss.
- 40) MCF 12.064; BO CN, 2013, p. 194 ss.; BO CE, 2013, p. 389 s.; LT, 13.3.13, NZZ, 13.3. et 22.6.13
- 41) BBl, 1967, II, S. 1357 ff.; TdG, 13.2.67; NZ, 13.2., 11.10. und 6.11.67; NZZ, 28.2., 29.4., 22.5. und 30.6.67; PS, 13.5.67; Landbote, 25.5.67; Wirtschaftsförderung, Dokumentations- und Pressedienst, 30.10.67; Lb, 29.11.67; Schweizer Naturschutz, 33/1967, S. 25.
- 42) AB NR, 1988, S. 1526 f.; AB SR, 1988, S. 620 ff.; Presse vom 4.10.88
- 43) AB NR, 2022, S. 109 ff.; AB NR, 2022, S. 126 ff.; AB NR, 2022, S. 149 ff.
- 44) AB NR, 2022, S. 149 ff.; AB SR, 2022, S. 294 f.; Medienmitteilung UREK-NR v. 15.2.22; Medienmitteilung UREK-SR v 1.4.22
- 45) BBl, 2022 2070; AZ, CdT, LT, Lib, 7.9.22
- 46) AB SR, 2022, S. 1167 f.
- 47) BBl, 1996, III, S. 309 f. und V, S. 135 ff.
- 48) BBl, IV, 1998, S.4185ff.
- 49) Presse vom 29.3.11.
- 50) NZZ, 30.6.12; TA, 28.12.12.
- 51) NZZ und TA, 7.11.94.
- 52) BBl, 2013, S. 615.
- 53) BBl, 2013, S. 617; AZ, 6.7.12; NZZ, 18.7.12; TA, 26.9.12; 24h, 23.10.12; TA, 22.11.12; Blick, 27.11.12; Presse vom 18.12.12.; Medienmitteilung GLP vom 17.12.12.